

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'AN 2024, le 12 NOVEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.

M. DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Absent : M. RAMPELBERG, Vice-Président.

Assistés de : M. DOURLEN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**MARCHE D'ENTRETIEN ET REPARATIONS DES TOITURES TERRASSES ET DES COUVERTURES
SUR LE PATRIMOINE DE L'OPH DE L' AISNE**

Afin d'assurer un entretien régulier de nos différentes toitures terrasses actuelles et à venir, il est nécessaire de mettre en place un marché en mettant des prestations en concurrence, en procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Ce marché sera alloti comme suit :

- 1 lot unique – Patrimoine de l'OPH de l'Aisne (Agences Champagne, Montreuil (y compris OPAL'ETUDES), Tergnier, Hirson, Ile de France, Presles, Saint-Crépin et SUD)

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, tacitement reconductible trois (3) fois soit pour une durée totale maximum de quatre (4) ans à compter de la date indiquée dans la notification à l'entreprise.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

Le montant total du marché serait de 2 000 000 HT sur 4 ans.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

